Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 13 (1937-1938)

Heft: 9

Artikel: Appel au peuple Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-705979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dépeindre l'action qu'a eue sur elle son dernier commandant reviendrait à faire l'historique de ces sept dernières années et cela sortirait du cadre qui nous est imparti. Qu'il nous suffise de rappeler le magnifique défilé qui clôtura les manœuvres de 1936 et l'impressionnante cérémonie de l'adieu aux drapeaux le 17 octobre à Fribourg: le *soldat,* d'allure fière, redressant la tête, plantant son regard dans les yeux de son supérieur, réagissant avec une belle aisance à la moindre impulsion venant de tout en haut, l'*officier,* pénétré de ses devoirs de chef, sachant qu'il doit exiger et oser, et venant, en corps massif, exprimer au chef qui le quitte sa profonde reconnaissance et son affectueux attachement. — Tout cela, c'est votre œuvre, mon Colonel-divisionnaire, et vous permettrez à l'un de vos subordonnés de vous dire, en toute conscience, que vous avez été le digne successeur de celui que vous nous avez toujours donné en exemple, le premier commandant de votre 2e Division. *Mt.*

Appel au peuple Suisse

20 ans après la plus grande guerre de l'histoire humaine, la paix n'est pas encore assurée. La guerre avec ses fureurs est déchaînée dans quatre continents, des centaines de milliers de vies humaines sont anéanties. La misère infinie, les souffrances, le malheur pèsent sur des peuples, qui comme nous, désirent la paix. Partout se manifestent les signes précurseurs de menaces de conflits. Nous redoutons qu'un nouveau Serajewo pourrait amener des tragiques conséquences.

Le peuple suisse a mis au ban la guerre. Le peuple suisse ne veut pas être anéanti par elle. C'est pourquoi l'armée suisse et la population civile forgent une arme capable de les défendre et d'assurer leur avenir, leur indépendance et leur liberté.

Que la guerre éclate, elle frappera toute la population, le père et le fils au front, la mère et les enfants à leur foyer. Elle anéantira tout et personne n'échappera aux attaques aériennes. Nos soldats se défendront des attaques de l'ennemi les armes à la main, mais

que feras-tu, pauvre population civile sans protection?

Mère, veux-tu que tes enfants te soient arrachés par la mort, que tous tes biens soient anéantis? Non, sans doute tu ne le veux pas, personne ne le veut.

Si la Croix Rouge est le symbole du secours aux blessés, la défense aérienne passive est l'organisation de secours et de protection à la population civile.

Personne ne doit donc se soustraire au devoir patriotique de la collaboration pour la défense de sa propre existence.

L'Association Suisse pour la Défense Aérienne Passive a reçu de nos autorités supérieures la mission de conseiller, d'éclairer et d'assister notre peuple.

Donnez donc votre appui aux efforts de l'Association suisse pour la défense aérienne passive. Que

chaque famille donne un membre

à l'Association. Vous rendrez ainsi plus forte l'Association suisse pour la défense aérienne passive, qui est l'expression de la volonté de défense dans notre population civile. Le petit sacrifice que nous devons faire, retrouvera cent fois sa récompense au moment du danger.

Peuple suisse, aide-nous à te protéger!

Cotisation annuelle minimum 2 fr. y compris la « Revue de défense aérienne ».

Association Suisse pour la Défense Aérienne Passive, Zurich.

Petites nouvelles

Malgré l'agrandissement — maintenant terminé — de l'ancienne place d'aviation de Payerne, les autorités fédérales et communales compétentes ont constaté que la nouvelle place d'aviation est encore trop exigüe pour les besoins actuels de l'aviation et qu'il est de toute nécessité d'agrandir le terrain. La Confédération est d'accord d'acheter un grand terrain encore boisé pour y construire une nouvelle halle, d'une très grande importance.

Les travaux débuteront déjà cet hiver et occuperont vingt à trente chômeurs.

*

Comme on le sait, la controverse soulevée au sujet de l'attribution de la fonction de porte-drapeau aux lieutenants ou aux sous-officiers, s'est terminée au profit de ces derniers. Ainsi donc, dans notre armée, désormais comme jadis, les porte-drapeau seront des sous-officiers, des sergents-majors. Pour eux, le Département militaire a créé un nouvel insigne: un cordon rouge et blanc fixé à la patte de l'épaule droite. Cet insigne sera porté dès le début de l'année 1938.

*

Parlant, dans la page militaire de l'« Action Française », des manœuvres de notre armée en 1937, le général français Clément-Grandcourt s'exprime en ces termes: « ‚Bravoure de manœuvres' disaient naguère les Allemands de pareils exploits. C'est entendu et il serait puéril d'y attacher une haute signification. Ils prouvent cependant que l'initiative, une initiative bien comprise, se développe dans l'armée suisse; elle suit une marche inverse de celle qu'on observe dans certaines autres armées. Elle fait tache d'huile. Elle semble descendre l'échelle hiérarchique au lieu de la monter. Les commandants de division, les « colonels » ont souvent fait preuve de grande initiative en Suisse; bien moins qu'ailleurs, ils sont bridés par ces considérations de carrière qui restreignent le goût de la responsabilité au lieu de la développer. Mais plusieurs indices révèlent aux observateurs attentifs de l'armée suisse que cette initiative raisonnée se rencontre de plus en plus chez les majors et les capitaines — qui, dans l'immense majorité des cas, n'appartiennent pas au cadre permanent. C'est là le résultat lent, mais sûr, d'un sérieux travail. Soit dans les écoles d'officiers, soit en dehors, on travaille ferme chez nos voisins d'outre-Jura. On lit et on se tient au courant. »

*

Pour les commandants de corps de troupes de l'infanterie, des troupes légères et de l'artillerie, des cours de tir combinés auront lieu à nouveau cette année. Le premier s'effectuera du 8 au 14 juillet au Simplon et le second du 16 au 22 septembre sur une place qui sera désignée ultérieurement.

On ne saurait trop attirer l'attention sur la valeur pratique de ces cours où tous les tirs d'infanterie et d'artillerie s'effectuent à balles cependant que les troupes combattantes se meuvent sous leur feu protecteur selon les nécessités de l'exercice qui est joué.

*

Au sujet des protestations qu'a soulevées, dans les cantons romands, la décision du Département militaire fédéral de centraliser les écoles d'officiers d'infanterie en Suisse allemande, il convient de signaler que M. Minger a donné l'assurance qu'il ne s'agissait en l'occurrence que d'un essai et que la question serait reprise au cours de l'été 1938 au plus tard. En outre il a insisté sur le fait que la caserne de Lausanne ne pourrait être prise en considération pour les écoles d'officiers, tant que le manège et les écuries n'auront pas été transformés.

*

La réorganisation de l'armée modifie assez profondément la composition et la structure du corps d'instruction de l'infanterie à partir de 1938. Les postes d'instructeurs d'arrondissement des divisions sont supprimés dès le 31 décembre 1937. Trois des titulaires sont promus aux fonctions nouvelles récemment créées d'inspecteur territorial de corps d'armée. Ce sont, pour le 1er corps d'armée: le colonel Robert Hartmann, transféré à Lausanne; pour le 2e corps d'armée: le colonel Ernest Léderrey, transféré à Berne; pour le 3e corps d'armée: le colonel Buser, transféré à Zurich.